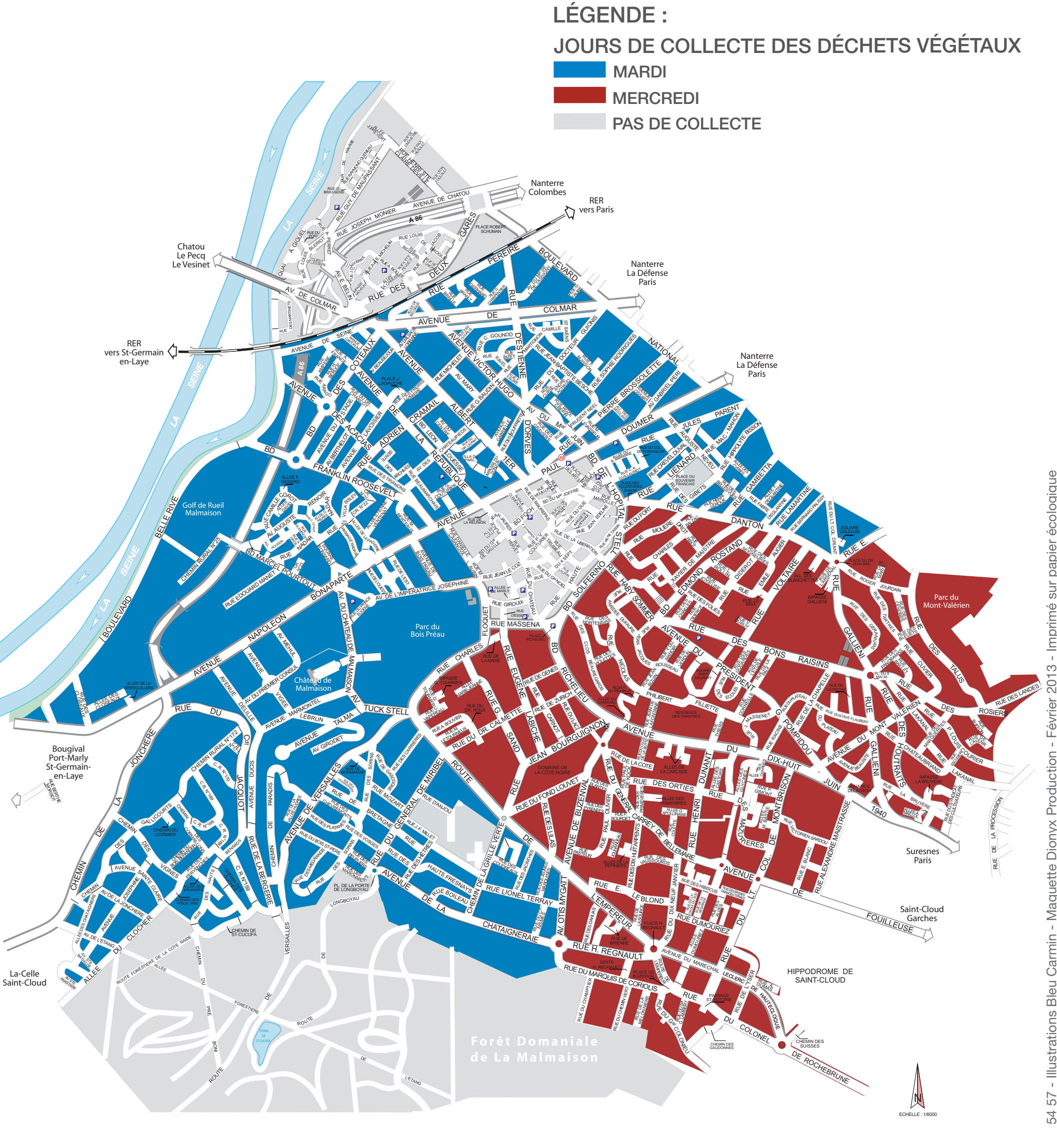
Plan des zones de collecte hebdomadaire des déchets verts à Rueil-Malmaison



Le ramassage s'effectue les mardis et mercredis de début mars à la mi-décembre, y compris les jours fériés et sans interruption au mois d'août.

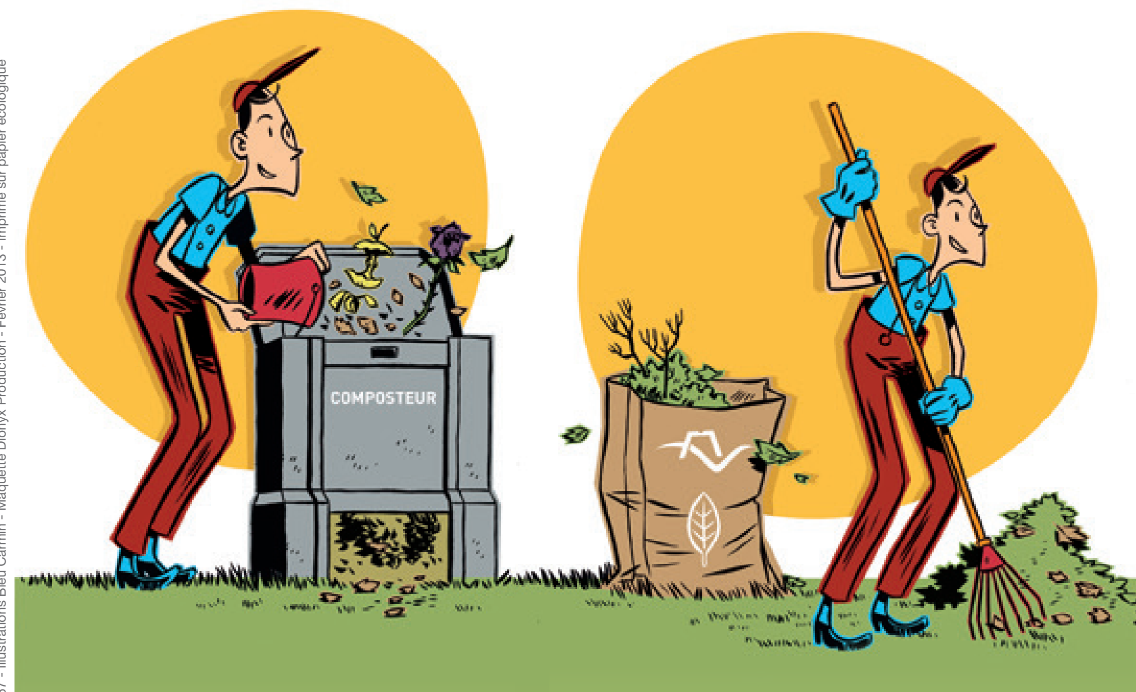
À noter : les sacs doivent être déposés impérativement la veille du jour de la collecte, à l'emplacement habituel et exclusif des bacs de collecte.

Edité par la CAMV / SD - 01 47 14 54 57 - Illustrations Bleu Carmin - Maquette Dionyx Production - Février 2013 - Imprimé sur papier écologique

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU **MONT-VALÉRIEN**

Déchets verts

mode d'emploi



Nanterre
Suresnes
Rueil-Malmaison





Le compostage domestique, *la solution écologique*

En habitat collectif ou individuel, vous pouvez composter simplement en tas ou dans un composteur que vous fabriquez vous-même ou que vous achetez dans le commerce.
La Communauté d'agglomération du Mont-Valérien mène une campagne d'incitation au compostage domestique et vous permet d'acquérir un composteur à prix aidé.*

Quels déchets composter ?

- Les déchets de cuisine : uniquement pain, fruits et légumes abîmés, épluchures, restes de repas d'origine végétale (éviter les déchets de viande et de poisson qui attirent les rongeurs et dégagent des odeurs), thé (vrac, sachets en tissu), café (avec filtre en papier), sachets d'infusion, essuie-tout non imprimé, coquilles d'œufs écrasées, carton sans impression.
- Les déchets du jardin : uniquement tontes de gazon (sèches et en quantité modérée), cendres froides, déchets du potager, mauvaises herbes non grainées, brindilles, branches broyées, feuilles mortes, fleurs fanées, copeaux de bois non-traités et plantes d'intérieur.

Les règles de base pour un bon compost :

- Fractionnez vos déchets en petits morceaux, surtout les déchets ligneux pour qu'ils se décomposent plus facilement et mélangez les différents types de déchets entre eux.
- Aérez et brassez votre compost régulièrement pour lui apporter de l'oxygène.
- Contrôlez son humidité. S'il est trop sec, arrosez-le et brassez-le. S'il semble trop humide, ajoutez des déchets carbonés (branches, paille, copeaux de bois) et mélangez-le.



La collecte des déchets verts, *une solution complémentaire*

Des sacs biodégradables sont mis à votre disposition gratuitement, cette année encore, au service Voirie-Propreté (centre technique des Houtraits, 29 rue Chateaubriand), aux Espaces verts (Maison de la nature, 6 avenue de Versailles) au Centre administratif Jean-Mermoz (16 rue Jean Mermoz) et dans les mairies de villages (Buzenval, Plaine-Gare, Plateau Mont-Valérien et Mazurières). **Le nombre de sacs distribués par an par habitation dépend de la surface de votre jardin. Pour les retirer, vous devez vous munir d'un justificatif de domicile lors de votre premier passage.**

À noter : il est possible de retirer votre quota annuel en une seule fois, uniquement en vous présentant au service Voirie-Propreté.

À combien de sacs pouvez-vous prétendre ?

Surface de jardin	*Nbre de sacs attribués/an*
Jusqu'à 20 m² (balcon, terrasse)	10
De 21 à 300 m²	30
De 301 à 700 m²	40
De 701 à 1000 m²	50
De 1001 à 1200 m²	60
Au-delà de 1200 m²	80

Quels sont les déchets verts collectés ?

- Uniquement en sac les tontes de gazon, feuilles, tailles de haies et d'arbustes en petits morceaux, déchets floraux et végétaux en vrac issus du désherbage.
- Uniquement les branches d'arbres de moins de 5 cm de diamètre, coupées et fagotées avec de la ficelle biodégradable, à déposer à côté des sacs.

Que faire en dehors de la collecte ?

De mi-décembre à début mars, les déchets verts sont tolérés en petite quantité dans le bac des ordures ménagères ; les autres déchets verts volumineux doivent être déposés à la déchetterie du SITRU (accès gratuit pour les particuliers sur présentation d'un justificatif de domicile rueillois et d'une pièce d'identité).

www.agglo-montvalerien.fr

Renseignements : * Composteurs : service espaces verts, **01 47 10 08 25** Collectes : voirie-propreté, **01 41 96 88 00** Déchetterie du SITRU, 1 rue de l'union Carrières-sur-seine, www.sitru.fr, **01 39 68 65 35**